

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AERODROME DE  
CHELLES LE PIN**



**Procès-verbal de la séance du  
Jeudi 11 mai 2023**

**Participaient à la séance :**

M. PLAISANT            Sous-Préfet de Torcy, Président  
M. TEILLON            DSAC Nord

**Représentants des professions aéronautiques :**

Mme BOULAY        Groupe ADP  
M. BOLON            Groupe ADP  
M. DECROCK        Représentant des usagers  
M. RAGGI            Représentant des usagers

**Représentants des collectivités locales :**

Mme PASCOA DOS SANTOS    Conseil Régional  
Mme ABREU            Conseil Départemental 77

**Représentants des associations :**

M. GALLEY            ADQVC  
Mme AUDIBERT        ADSEP  
Mme SCHAEFFER        ADSEP

**Invitée**

Mme DUPONT        Collaboratrice de M. LAISNEY, Députée 77 (10<sup>e</sup> circonscription)

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chelles Le Pin s'est tenue le jeudi 11 mai 2023 à la sous-préfecture de Torcy sous la présidence de M. François-Claude Plaisant, sous-préfet de Torcy.

Après vérification du quorum, M. le Président ouvre la réunion de la Commission et s'enquiert d'éventuelles déclarations préalables.

Suite aux réponses négatives, M. le Président ouvre la séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 juin 2021**

Sans observation ou correction particulière concernant le procès-verbal de la précédente séance en date du 28 juin 2021, les membres de la Commission l'approuvent.

Mme PASCOA DOS SANTOS (Conseil Régional) et Mme ABREU (Conseil Départemental) s'abstiennent, ne représentant pas ces instances en 2021.

### **Bilan d'activité de la plateforme**

#### **→ Présentation par le Groupe ADP**

Mme BOULAY (Groupe ADP) mentionne les éléments suivants :

- En raison d'un manque de ressources, il n'y a pas eu d'écoutes de bande en 2022.

- Dans l'ensemble, on observe plutôt une stabilité du trafic, avec environ 3 000 mouvements par an.

- A l'échelle des autres aérodromes, la tendance oscille de - 5 % à - 10 % de réduction des tours de piste.

- L'activité de l'aérodrome est portée par 3 aéroclubs, avec une formation pratiquée par des avions basés sur le terrain.

- Depuis mai 2022, l'obtention de la qualification de site est obligatoire pour accéder à l'aérodrome.

#### **→ Questions et observations**

- M. RAGGI (représentant des usagers) indique que les tours de piste sont en baisse en raison de la mise en place de la qualification de site.

Parmi les restrictions entraînées par cette qualification, les élèves ne peuvent plus effectuer leur « premier lâcher solo » à l'issue de leur formation. Les tours de piste sont ainsi déportés sur d'autres aérodromes.

- M. DECROCK (représentant des usagers) précise que les décollages se font sur la piste Nord-Sud, vers le Pin ou en direction de la zone industrielle selon la piste de décollage.

## Bilan des plaintes

### → Présentation par la DSAC Nord

M. TEILLON (DSAC Nord) indique qu'aucune plainte n'a été enregistrée depuis la dernière réunion de la Commission.

Il revient sur la qualification de site mise en place en 2022 avec une validité pour les pilotes d'un an et de trois ans pour les instructeurs. Les instructeurs sont renouvelés par les inspecteurs de la DSAC Nord et les pilotes sont renouvelés par les mêmes instructeurs.

### → Questions et observations

→ Mme SCHAEFFER (ADSEP) fait part d'une plainte d'un riverain et relative au survol du quartier de la Pomponnette par un avion de ligne.

Elle transmettra la plainte à ADP pour traitement.

→ M. RAGGI (représentant des Usagers) précise que la trajectoire entre Paris et Roissy existe depuis longtemps à cet endroit.

## Points Divers

- Mme BOULAY (ADP) rappelle que le site [Entrevoisins.org](http://Entrevoisins.org) permet à chacun de déposer les plaintes. La rubrique "S'informer sur les survols" permet avec l'outil "Vitrail" de visualiser le trafic aérien.

- Elle indique également que le 13 mai prochain, dans le cadre des journées Portes Ouvertes, un aéroclub effectuera des baptêmes de l'air sur l'aérodrome de Chelles Le Pin.

\* \*  
\*

Au terme de la réunion et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance après avoir remercié les membres de la Commission de leur participation.

